



La Réunion-Mayotte

4 330 emplois générés directement par le complexe industrialo-portuaire de La Réunion

En 2012, le complexe industrialo-portuaire de La Réunion génère directement 4 330 emplois. La moitié des emplois se concentrent dans des activités maritimes, la plupart dans la manutention de la marchandise pour le trafic local et le transbordement. Contrairement aux ports de métropole, les activités non maritimes génèrent seulement la moitié des emplois, dont 610 emplois dans le commerce. Le port de La Réunion génère 7 % de la valeur ajoutée de l'île. Un tiers est généré par des activités maritimes. La forte productivité des entreprises du complexe industrialo-portuaire de La Réunion est liée aux secteurs du commerce et de la pêche. Ces entreprises présentent également un taux de valeur ajoutée supérieur aux entreprises françaises dans la plupart des secteurs. Elles génèrent en moyenne 21 euros de valeur ajoutée lorsqu'elles vendent 100 euros de biens et services. Les salariés de ces entreprises gagnent en moyenne 2 650 euros par mois contre 1 600 à La Réunion, en lien avec un temps de travail annuel plus important et des salaires horaires plus élevés. La consommation des salariés de ces entreprises et de leurs familles génère en outre 900 emplois induits.

Antonin Creignou, Insee

Localisé au nord-ouest de l'île, le complexe industrialo-portuaire de La Réunion génère 4 330 emplois sur l'île au 31 décembre 2012, répartis dans 344 entreprises (figure 1). Du fait de son activité importante et plurifonctionnelle, le port de La Réunion constitue un équipement structurant de l'économie réunionnaise et de l'océan Indien.

La moitié des salariés du complexe industrialo-portuaire (2 180 salariés) se consacrent à des activités maritimes et portuaires, cœur de métier d'un port. Une des missions premières dans un port consiste en effet à débarquer et embarquer les marchandises. En 2012, 613 bateaux ont fait escale à Port Réunion. Le port organise aussi une activité de transbordement, c'est-à-dire le

transit de marchandises non destinées à La Réunion, qui concerne seulement 4 % des conteneurs en 2012, près de 10 % en 2015 et plus de 20 % sur les premiers mois de l'année 2016.

Un emploi sur quatre dans le service à la marchandise

Ces deux activités maritimes de services à la marchandise que sont le débarquement et le transbordement mobilisent un quart des emplois du complexe industrialo-portuaire de La Réunion (980 salariés). Du fait de la position géographique stratégique qu'occupe le port au cœur d'une zone maritime en croissance, le transbordement tend à se développer : des travaux d'envergure ont été engagés dans ce

sens au Port Est de 2014 à 2015 pour permettre l'accueil de plus grands bateaux.

De son côté, le secteur public, qui regroupe notamment les militaires, les douaniers et les salariés du Grand Port Maritime de La Réunion, représente 17 % de l'emploi du complexe industrialo-portuaire (720 salariés). Les activités de pêche génèrent quant à elles 7 % des emplois de ce complexe. Ainsi, 310 emplois relèvent du secteur de la pêche, principalement en mer.

Un complexe industrialo-portuaire nécessite aussi la présence d'entreprises spécialisées dans la maintenance, la réparation navale et la construction d'ouvrages maritimes. Contrairement

à d'autres sites portuaires, ces activités sont peu développées à La Réunion par manque d'infrastructures : le secteur de la construction et de la maintenance maritimes emploie 90 salariés, soit 2 % seulement de l'emploi du complexe industrialo-portuaire contre 15 % des salariés du port de Nantes Saint-Nazaire par exemple.

Moins de la moitié des emplois sont générés par des activités non maritimes

Comparativement à d'autres ports, le poids des activités non maritimes dans l'ensemble des emplois générés par le complexe industrialo-portuaire de La Réunion est limité : un peu moins de la moitié, soit 2 150 emplois. Dans les grands ports métropolitains, les activités industrielles et l'arrière zone portuaire sont plus développées. Ainsi, 77 % des salariés sont employés pour des activités non maritimes à Rouen, 69 % à Nantes et 55 % au Havre.

Un tiers des salariés travaillent pour le commerce et les services aux industries (1 420 salariés). Il s'agit notamment de commerce de gros, d'activités de stockage, de conditionnement, de la gestion des déchets et des autres services aux entreprises, comme l'activité des sièges sociaux et les études techniques. Les entreprises de commerce emploient à elles seules 610 salariés (14 % de l'emploi).

1 Les services à la marchandise concentrent un quart des emplois du complexe industrialo-portuaire de La Réunion

Caractéristiques des secteurs d'activité en 2012 sur le complexe industrialo-portuaire de La Réunion

	Entreprises	Effectifs salariés	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
	en nombre		en millions d'euros	
Ensemble des activités du complexe industrialo-portuaire de La Réunion	344	4 331	2 013,8	431,4
Activités maritimes et portuaires	135	2 177	404,8	151,8
Service à la marchandise	68	980	217,3	77,9
<i>Organisation des transports</i>	60	525	152,6	39,7
<i>Manutention portuaire</i>	8	455	64,7	38,3
Secteur public et gestion des infrastructures	6	720	nd	nd
<i>Douane, affaires maritimes, autorité portuaire et marine nationale</i>	-	701	nd	nd
<i>Inspections et analyses</i>	6	19	1,9	1,4
Pêche	27	307	138,6	62,0
<i>Pêche en mer</i>	15	257	125,7	60,9
<i>Transformation et conservation de poisson, crustacés et mollusques</i>	12	50	12,9	1,0
Construction et maintenance maritimes	20	91	12,7	4,2
<i>Réparation navale et maintenance</i>	14	35	4,2	1,2
<i>Construction d'ouvrage maritime et fabrication de matériel de levage</i>	6	56	8,5	3,0
Transport par voie d'eau	14	79	34,3	6,2
Activités industrielles et de services non maritimes	209	2 154	1 609,0	279,6
Commerce et services aux industries	149	1 424	1 340,9	201,4
<i>Entreposage et conditionnement</i>	11	201	30,3	12,7
<i>Commerce</i>	59	612	1 227,4	155,2
<i>Déchet, assainissement</i>	7	233	26,2	11,2
<i>Autres services aux entreprises</i>	72	378	57,0	22,4
Industries	12	375	226,7	62,9
Transport terrestre	48	355	41,3	15,3

nd : non disponible – Source : Insee, Esane 2012, DADS 2012.

Port Réunion, une place centrale au cœur de l'océan Indien

Port Réunion est géré depuis 2013 par le Grand Port Maritime de La Réunion, qui est un établissement public de l'État. Port Réunion est le premier port de l'outre-mer français et le quatrième port national pour les conteneurs. En 2015, plus de 5 millions de tonnes de marchandises, dont près de 250 000 conteneurs équivalents-vingt-pieds (EVP) et 23 000 en transbordement, ont transité par Port Réunion.

Son activité se répartit sur deux sites distants de trois kilomètres : le Port Ouest, créé en 1886, et le Port Est, en 1986. Poumon économique de l'île, le port traite 99 % des marchandises entrant et sortant de La Réunion.

Les investissements de modernisation des infrastructures engagés par le port, de 2014 à 2015, ont renforcé son attractivité pour les plus grandes compagnies maritimes mondiales. L'une d'entre elles, la CMA CGM, en a fait son *hub* pour l'océan Indien. Le trafic conteneurisé relevé à la fin août 2016 s'est déjà accru de 32 % par rapport à 2015. La desserte de Port Réunion est assurée par des lignes hebdomadaires directes avec les principaux centres de production mondiaux d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Par ailleurs, des entreprises industrielles s'implantent à proximité du port, sur la ville du Port ou la zone de Cambaie, pour bénéficier du coût réduit dans l'acheminement des matières premières importées. Ainsi, 9 % des salariés du complexe industrialo-portuaire travaillent dans des secteurs comme la production d'électricité, la fabrication de sucre, d'aliments pour animaux d'élevage ou de ciment (380 emplois). Depuis 2014, le port de La Réunion étudie l'opportunité d'utiliser une zone arrière portuaire de 85 hectares, afin de créer un nouvel espace pour développer ces activités.

Les transports terrestres représentent quant à eux 8 % de l'emploi portuaire (360 emplois). Un rôle majeur du port consiste en effet à faciliter l'acheminement des marchandises sur toute l'île.

Des entreprises qui génèrent 7 % de la valeur ajoutée réunionnaise

En 2012, le complexe industrialo-portuaire de La Réunion génère 2 % de l'emploi total de l'île. Il pèse en revanche 9 % du chiffre d'affaires des entreprises marchandes réunionnaises (2 milliards d'euros). Le secteur non maritime du commerce génère à lui seul 61 % du chiffre d'affaires, essentiellement porté par les entreprises de commerce de gros importatrices de carburant.

En 2012, les entreprises réunies au sein du complexe industrialo-portuaire de La Réunion dégagent 431 millions d'euros de valeur ajoutée, soit 7 % de la valeur ajoutée créée par l'ensemble des entreprises réunionnaises. La valeur ajoutée correspond à la richesse réellement créée par l'entreprise : elle est égale au chiffre d'affaires diminué des consommations intermédiaires. En comparaison, le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire contribue à hauteur de 4 % à la valeur ajoutée générée dans la région des Pays de la Loire, pour un poids de 2 % en termes d'emplois.

Les activités non maritimes créent 65 % de la valeur ajoutée du complexe industrialo-portuaire en 2012 (280 millions d'euros). L'activité du port ne se limite donc pas à la manutention de marchandises. En particulier, le commerce et les services aux industries génèrent 201 millions d'euros de valeur ajoutée, dont 155 millions d'euros par le commerce. Les 4 millions de tonnes de marchandises qui transitent à Port Réunion permettent donc au commerce de concentrer 36 % de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises du complexe industrialo-portuaire. De leur côté, les activités industrielles représentent 15 % de la valeur ajoutée dégagée (63 millions d'euros).

Les entreprises relevant des activités maritimes créent 35 % de la valeur ajoutée du

complexe industrialo-portuaire (152 millions d'euros), avec notamment une forte contribution de la pêche (62 millions d'euros de valeur ajoutée), en lien avec l'activité de la pêche australe. Le cœur de métier des activités maritimes d'un port que sont l'organisation des transports et la manutention pèsent également un poids non négligeable, en créant respectivement 40 et 38 millions d'euros de valeur ajoutée en 2012.

Une productivité élevée dans le commerce et la pêche

La productivité apparente des salariés du complexe industrialo-portuaire de La Réunion est plus élevée qu'en France sur un champ comparable (*méthode*). Un salarié à temps plein de ce complexe crée ainsi 129 000 euros de valeur ajoutée en moyenne à La Réunion contre 88 000 euros au niveau national (*figure 2*).

Cette forte productivité est portée par les secteurs du commerce et de la pêche. Un salarié relevant du secteur du commerce génère 273 000 euros de valeur ajoutée au port de La Réunion contre 88 000 euros en France. Les entreprises de commerce de gros réunionnaises s'appuient en effet davantage sur du matériel et un outillage appropriés que sur de la main-d'œuvre pour exercer leur activité. Un salarié du secteur de la pêche génère de son côté 237 000 euros de valeur ajoutée.

Trois autres secteurs du complexe industrialo-portuaire ont une productivité supérieure au niveau national : l'industrie, portée par la production d'électricité (169 000 euros

de valeur ajoutée par salarié contre 141 000 euros en France), l'organisation des transports (84 000 euros à La Réunion contre 68 000 euros en France) et le secteur des inspections et analyses.

Pour d'autres secteurs, la productivité apparente moyenne d'un salarié est plus faible qu'au niveau national, en particulier pour les activités de transformation et conservation de poissons (25 000 euros de valeur ajoutée par salarié contre 55 000 euros en France).

Manutention portuaire : un fort taux de valeur ajoutée

Par rapport à leur volume de ventes de biens et services, les entreprises du complexe industrialo-portuaire de La Réunion créent dans la plupart des secteurs plus de valeur ajoutée qu'en France. Ainsi, la manutention portuaire se distingue par un fort taux de valeur ajoutée : 59 euros de valeur ajoutée sont générés pour 100 euros de services vendus (35 euros en France). De même, les taux de valeur ajoutée sont plus élevés dans la pêche, en lien avec la pêche australe (48 euros pour 100 euros vendus), et plus encore dans les secteurs de l'analyse et inspections (73 euros sur le complexe industrialo-portuaire réunionnais contre 59 euros en France) et de l'assainissement (43 euros contre 16 euros). Ces activités nécessitent en effet peu de consommations intermédiaires.

Seuls trois secteurs ont un taux de valeur ajoutée plus faible qu'en France : le transport terrestre, la réparation navale et la

maintenance et surtout le secteur de transformation de poissons. En particulier, avec 8 euros de valeur ajoutée pour 100 euros vendus, le taux de valeur ajoutée des entreprises de ce dernier secteur est inférieur de moitié au taux national. Ces entreprises opèrent principalement sur des marchés à l'export très concurrentiels, ce qui limite sans doute les prix de vente.

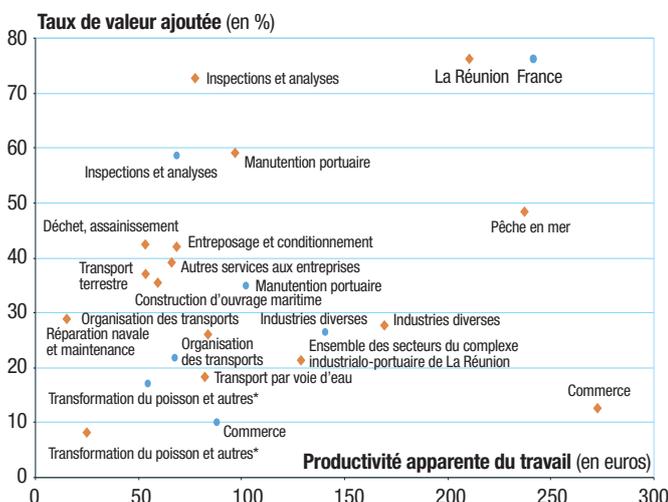
Des emplois mieux rémunérés

Dans le secteur privé, un salarié du complexe industrialo-portuaire de La Réunion gagne en moyenne 2 650 euros net par mois, soit plus que le salaire moyen de l'île (1 600 euros). Cet écart s'explique par un temps de travail annuel nettement supérieur à la moyenne et par un salaire horaire plus élevé. En effet, les salariés du complexe industrialo-portuaire travaillent en moyenne 1 740 heures par an contre 1 400 heures pour un salarié réunionnais. Ils effectuent notamment davantage d'heures supplémentaires (130 heures supplémentaires en moyenne par an). De plus, le salaire horaire est sensiblement plus élevé que la moyenne (19 euros contre 13 euros), en lien notamment avec un niveau de qualification des salariés lui aussi plus élevé que la moyenne.

Ce salaire moyen est tiré à la hausse par les rémunérations versées dans certains secteurs d'activité, comme la pêche, la manutention portuaire ou l'industrie, qui affichent des salaires nets moyens supérieurs à 3 000 euros par mois. À l'inverse, les salariés des activités de transformation de poisson et de réparation navale perçoivent un salaire net moyen de

2 Un taux de valeur ajoutée et une productivité disparates selon les secteurs

Taux de valeur ajoutée et productivité apparente du travail selon les secteurs d'activité des entreprises du complexe industrialo-portuaire de La Réunion en 2012



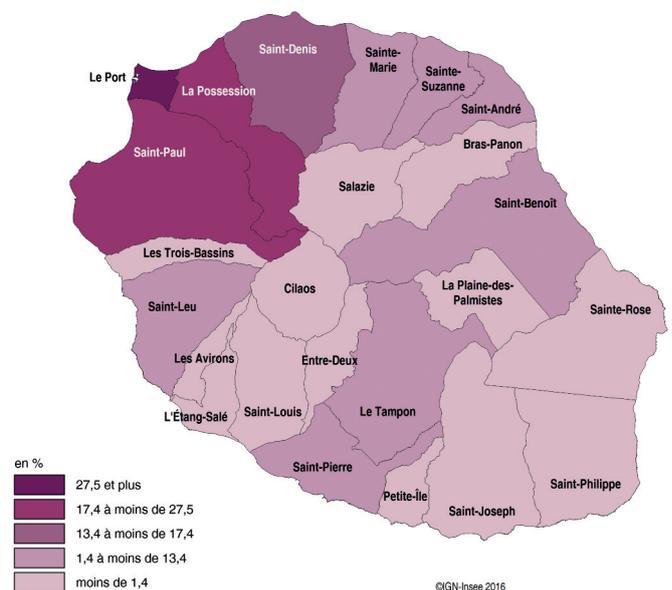
Lecture : le taux de valeur ajoutée du commerce dans le complexe industrialo-portuaire de La Réunion est de 12,6 % pour une productivité par tête de 273 000 euros par salarié.

*Transformation et conservation de poisson, crustacés et mollusques.

Source : Insee, Esane 2012.

3 Les salariés du complexe industrialo-portuaire de La Réunion résident sur toute l'île

Répartition des salariés du complexe industrialo-portuaire de La Réunion par commune de résidence en 2012



Source : Insee, DADS 2012.

1 160 euros, proche du smic. Quant aux activités d'entreposage, de transport terrestre et d'assainissement, les rémunérations versées se rapprochent du salaire moyen réunionnais.

La main-d'œuvre est principalement masculine : les trois quarts des salariés sont des hommes, contre 51 % pour l'ensemble des emplois de La Réunion. De plus, une grande majorité d'entre eux sont des contrats à durée indéterminée (83 % contre 49 % des emplois à La Réunion).

900 emplois induits dans toute l'île

Les entreprises appartenant au complexe industrialo-portuaire sont très concentrées géographiquement. La ville du Port rassemble ainsi 84 % des emplois directs de ce complexe. Le complexe industrialo-portuaire s'étend aussi aux deux communes limitrophes, sur la zone industrielle de Cambaie à Saint-Paul et sur La Possession, avec environ 250 emplois

sur chacune. Les 190 salariés restants travaillent dans une commune plus éloignée et s'occupent de l'affrètement, de l'organisation des transports des marchandises ou de l'entretien des portiques et engins portuaires.

Toutefois, l'influence du port de La Réunion s'étend sur toute l'île, au-delà des communes qui accueillent le complexe industrialo-portuaire. L'activité économique du port crée en effet des emplois par des effets d'entraînement. Ainsi, les entreprises du complexe industrialo-portuaire de La Réunion font appel à des sous-traitants et elles passent des commandes à d'autres entreprises présentes sur l'île. Sans l'activité portuaire, ces sous-traitants auraient un carnet de commandes moins rempli et emploieraient en conséquence moins de salariés. Ces emplois indirects ne sont pas chiffrés dans l'étude, ce qui aurait nécessité de disposer du montant des commandes des entreprises du complexe industrialo-portuaire.

En outre, grâce à leurs revenus, les salariés du complexe industrialo-portuaire vivent et consomment sur l'ensemble de l'île. Les dépenses de consommation de ces ménages créent notamment des emplois sur les lieux d'habitation des salariés de ces entreprises. Environ 900 emplois sont ainsi induits par les revenus versés aux salariés du complexe industrialo-portuaire, soit un emploi induit pour cinq emplois directs. Ces emplois induits sont bien plus dispersés géographiquement que les emplois directs générés par le complexe industrialo-portuaire, car 28 % seulement des salariés de ce complexe habitent dans la commune du Port (*figure 3*). Ils sont 37 % à vivre dans les communes adjacentes, Saint-Paul et La Possession. Les autres résident sur toute l'île : 13 % à Saint-Denis, 5 % à Saint-Pierre ou au Tampon, 8 % à l'est de Saint-Denis, de Sainte-Marie à Saint-Benoît. ■

Méthode

Le périmètre des entreprises appartenant au complexe industrialo-portuaire de La Réunion est défini en fonction de deux critères : leur localisation géographique et leur activité principale exercée (APE).

D'une part, l'ensemble des entreprises de La Réunion ayant des activités maritimes appartiennent ainsi au champ de l'étude, quel que soit leur emplacement géographique sur l'île, à l'exception de celles qui dépendent d'autres ports de l'île. La réparation navale, la manutention portuaire, l'affrètement et l'organisation des transports sont par exemple classés dans les activités maritimes. D'autre part, des entreprises ayant une activité principale non maritime appartiennent également au complexe industrialo-portuaire de La Réunion, si elles sont implantées à proximité du port et tirent un avantage des infrastructures portuaires. C'est principalement le cas des entreprises de transport terrestre, de commerce de gros ou d'industries : par exemple, le chiffre d'affaires d'une entreprise de transport localisée sur le port et qui gère la distribution des marchandises importées dépend entièrement des activités portuaires.

La liste détaillée des activités non maritimes qui ont été retenues pour sélectionner les entreprises est disponible dans les tableaux complémentaires mis en ligne. Seules les entreprises appartenant à ces activités et situées sur la commune du Port ou dans la zone industrielle voisine de Cambaie appartiennent au champ de l'étude. Au final, l'étude porte sur 344 entreprises privées, employant de 0 à plus de 160 salariés, ainsi que sur trois établissements publics ou assimilés.

La valeur ajoutée du complexe industrialo-portuaire de La Réunion a été calculée sur un champ sectoriel plus restreint que celui retenu pour mesurer les emplois générés : il couvre les entreprises privées, à l'exception du secteur financier et agricole. Le secteur public ou assimilé (Grand Port Maritime de La Réunion, Douanes et personnel militaire) n'est pas pris en compte. De même, la caractérisation des salariés exclut du champ les salariés du secteur public ou assimilés.

La productivité apparente du travail et le taux de valeur ajoutée sont comparés avec la France sur un champ identique : les indicateurs nationaux sont calculés pour les entreprises ayant les mêmes APE que celles appartenant au complexe portuaire.

Insee La Réunion - Mayotte

Parc technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directrice de la publication :

Valérie Roux

Rédactrice en chef :

Julie Boé

Maquettage :

Graphica

ISSN : 2275-4318 (imprimée)

ISSN : 2272-3765 (en ligne)

© Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Coutard C., Gicquaud N. et Rodrigues A. « 24 400 emplois sur le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire », *Insee Analyses Pays de la Loire n° 18*, juin 2015 ;
- Camesella C., Caritg J-P., Chédot C., Maillard M., « 32 000 emplois sur le complexe industrialo-portuaire du Havre », *Aval N° 132*, février 2013 ;
- Grand Port Maritime de La Réunion, « Rapport d'activité 2015 », mai 2016.

Partenariat

Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et le Grand Port Maritime de La Réunion.